



Compte-rendu de la réunion

CE du 28 février 2019

Consultation sur le projet de rupture conventionnelle d'une salariée protégée à sa demande.

Les élus CGT se sont abstenus.

Déclaration post vote : *Par principe la CGT est contre la rupture conventionnelle mais nous ne nous opposerons pas au souhait de départ d'un salarié.*

La CGT reste vigilante sur les motifs d'acceptation d'une rupture conventionnelle et dénonce l'utilisation de ce dispositif comme mode de réduction des effectifs, se révélant être un plan social déguisé.

Nous demandons que les postes soient remplacés, un poste pour un poste.

Notre inquiétude demeure car face à nos interrogations, la Direction ne peut prendre de position quant au remplacement de ce poste GDD.

Consultation sur le budget prévisionnel des activités sociales et culturelles et ses critères d'attribution 2019.

Consultation sur le budget prévisionnel de fonctionnement du CE 2019.

Deux projets de budget sont soumis au vote :

- L'un présenté par le secrétariat du CE qui reprend quasiment le budget des années passées (hors suppression billetterie piscine, remplacée par une prestation culturelle et sportive de 45€ réservée à l'agent). Ce projet n'est pas équitable dans la mesure où il n'est pas modulé en fonction des revenus du foyer. Il ne prévoit pas de financement d'activités collectives. Ce projet exclu les salariés les plus précaires car il impose 6 mois d'ancienneté pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations.

Les élus CGT ont demandé de soumettre au vote un amendement qui ouvrirait l'ensemble des prestations à tous les salariés quelle que soit l'ancienneté. Sachant que le budget proposé par le secrétariat du CE prévoit une marge de manœuvre et un reliquat. Le petit nombre de CDD intégré chaque année ne remet pas en cause les équilibres.

Les organisations syndicales CGC, FO, SNAP, CFDT et SNU ont refusé de soumettre cet amendement au vote. Il nous a fallu voter sur les 2 projets sans amendement.

-Le deuxième projet présenté par le SNU correspond d'avantage à notre vision du Comité d'Entreprise. C'est pourquoi, nous avons voté « pour ».

Vote :

Projet présenté par le secrétariat du CE : 10 votes favorables (SNAP, CFDT, FO, CGC)

Projet présenté par les élus du SNU : 5 votes favorables (SNU et CGT)

Le projet de budget présenté par le secrétariat du CE est donc adopté

Déclaration des élus CGT

Les CE ont été créés dans un souci d'émancipation des salariés par la culture, la CGT s'est investie dès l'origine dans leur mise en œuvre.

Pour la CGT, une politique d'aides sociales consiste en la mise en place d'aides et secours exceptionnels venant palier des difficultés temporaires en prenant bien soin de ne pas se substituer aux obligations des employeurs. A savoir, fournir un revenu et des conditions décentes à chaque salarié et lui permettre de vivre dignement du fruit de son travail.

En termes d'activités culturelles, l'enjeu demeure de ne pas réduire le CE à un rôle de simple distributeur d'un complément de revenu pour les salariés, en entretenant une sorte de consommation passive. C'est pourquoi la CGT n'est pas favorable à la distribution de chèques cadhoc ou autres cartes permettant de faire ses achats dans les magasins.

Si les salariés en éprouvent le besoin, c'est que leurs salaires et revenus ne sont pas assez élevés et donc cela relève des revendications salariales.

L'idée est de faire du CE, un outil permettant l'accès à la culture du plus grand nombre de salariés, ce qui signifie aussi faire de l'entreprise un lieu d'accès à la culture en favorisant l'accès à ces activités aux plus fragiles et défavorisés des salariés.

C'est pourquoi la CGT est en désaccord avec les critères proposés par le bureau du CE.

Les activités culturelles collectives permettent de rompre le repli sur soi, l'individualisme, l'isolement et de renforcer un lien de solidarité entre tous les salariés.

La CGT revendique également la modulation des interventions du CE suivant les revenus du foyer. Les activités sont faites pour tous et doivent être synonymes de mixité sociale et de solidarité entre les salariés.

La CGT s'oppose à la participation du CE à des activités (voyages ou autres) si celui-ci n'est pas en mesure de garantir l'accès au plus grand nombre.

La CGT Pôle Emploi Normandie revendique l'attribution de l'ensemble des activités sociales aux agents, à compter du jour de leur recrutement et la solidarité intergénérationnelle afin que les retraités bénéficient des prestations du CE.

Les organisations SNAP, CFDT, CFE/CGC et FO ont fait un choix différent en ne réservant au budget du CE qu'une partie infime aux activités collectives et en ne modulant pas ses interventions en fonction des revenus du foyer et certains collègues, parmi les plus précaires, seront exclus de certaines prestations du CE.

Les décisions sur l'orientation donnée au budget du CE sont prises sans concertation avec les salariés concernant leurs attentes, propositions et priorités.

Par conséquent, les élus CGT, se prononcent contre la répartition du budget telle que proposée par le bureau du CE.

[Voir notre tract complémentaire ici](#)

Consultation sur la mobilisation d'heures supplémentaires le dimanche 10 mars 2019.

La Direction nous soumet un dossier prévoyant la mobilisation de 8 agents sur le week-end afin que ceux-ci participent à la fête de la Normandie à Argentan.

Les élus ont émis à la majorité un vote défavorable à ce projet (voir explication de vote des élus CGT ci-après)

Le vote n'étant que consultatif, la Direction a décidé de passer outre. Une nouvelle fois, pour la Direction, l'avis des instances du personnel n'est qu'une contrainte légale. Elle nie son rôle d'outil utile au dialogue social.

Déclaration des élus CGT :

Par principe, la CGT est, à la fois opposée au travail le Dimanche et au recours aux heures supplémentaires à Pôle emploi.

Concernant cette manifestation en particulier, les élus CGT estiment que rien ne justifie la tenue d'un forum de l'emploi le Weekend et qu'une organisation différente aurait pu être trouvée. Les élus CGT ne voient pas quelle est la plus-value escompter de la mobilisation de 8 salariés dans un contexte de gain de productivité.

Par ailleurs, nous ne souhaitons pas créer un précédent qui permettrait de cautionner la participation d'agents Pôle-Emploi aux diverses foires au boudin, au camembert, à l'andouille, aux tripes, aux harengs et autres comices agricoles Normands.

C'est pourquoi les élus CGT, votent contre cette mobilisation d'heures supplémentaires.

Information sur le bilan de la campagne de promotion 2018-2019

A la demande de l'ensemble des élus, le point d'information est reporté car le document présenté par la Direction ne répond pas à ses obligations (article 7 de la nouvelle classification). Après une première décision de report au CE de juin voir septembre, la Direction concède un complément d'information en mars ou avril suite à une nouvelle intervention des élus

Information sur le lot 4 de sirrhus : volet compétences et carrières

La Direction nous présente un nouvel outil intégré dans Sirrhus. Cet outil a pour visée d'intégrer la démarche compétence dans la gestion des carrières à Pôle Emploi. Il met à disposition des agents des auto diagnostics et auto évaluations. Ces évaluations viseront à nourrir les EPA à venir. Digit@ll en était le premier.

La CGT dénonce ces nouveaux outils d'évaluation qui ne prennent en aucun compte les qualifications des agents et qui, couplés aux observations par ses pairs et aux évaluations managériales, n'auront d'autres objectifs que de justifier des carrières ralenties, des absences de promotion...

La CGT dénonce ces outils où notamment les savoirs êtres, par nature subjectifs, seront évalués.

Ils mettent sournoisement en place l'évaluation individuelle des agents.

Questions diverses

Interrogée sur la nouvelle organisation de la DAP (ex plateforme), la Direction n'est pas en mesure de répondre à nos questions organisationnelles et reporte ce point au CE de mai, les agents apprécieront !

Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CE se tiendra le 28 mars 2019

Vos élus CGT au CE :

**David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc,
Karine Le Pennuic, Chrystelle PETIT (Jourdain),
Représentante syndicale : Stéphanie Dorin**



Bulletin d'Adhésion à la CGT



Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Site, Service, Unité :.....

Tel :.....

E-Mail :.....@

A retourner auprès du militant de votre choix.